

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
GOURLIZON**

**Séance du 23 mars 2009**

Nombre de membres

En exercice 15  
Présents 13  
Votants 13

**l'an deux mil neuf**

**et le vingt trois mars**

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

**Date de la convocation**

18 mars 2009

**Etaient présents :** Ronan CHATALIC – Gilles ALLAIN - Daniel ULRICH – Marcel SERGENT – Michel LE BARS – Jean PLIQUET - Bernard TROALEN – Guy LE BERRE – Eric LE BARS – Annie JULIEN – Jean-Yves BOZEC – Geneviève LE FAOU – Guy MARZIN

**Absents :** Eric BIGOT – Emmanuelle RASSENEUR

**Objet de la délibération**

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil communautaire du Haut Pays Bigouden a décidé d'engager une procédure de modification des statuts. Ceux-ci précisent Actuellement que la *population à prendre en compte pour le calcul du nombre de délégués au Conseil Communautaire est la population municipale issue du dernier recensement officiel*. Or l'article 32 du Décret publié au journal officiel du 31 décembre 2008 précise que pour l'application des lois et règlements, *la population à prendre en compte est la population totale*.

Le Conseil Communautaire a décidé de se conformer aux précisions du décret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden tenant compte de la population totale de ses communes membres.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

G. MARZIN